

Nom - Prénom de l'agent :

Collectivité :

Pour l'accès à un cadre d'emplois de catégorie B (cf. notice explicative des critères)

Critères		Sous-critères	Nombre de points attribué par critère	Pièces justificatives à joindre au dossier obligatoirement	Pré calcul de la collectivité
Ordre de priorité dans la collectivité sur ce grade		1 seul agent proposé ou 1er dans l'ordre de priorité si plusieurs agents proposés	5		
Valeur professionnelle au regard de l'appréciation issue de l'entretien professionnel		Excellent	35	Fiche d'évaluation établie dans le cadre de l'entretien professionnel de l'année N -1	
		Très satisfaisant	30		
		Satisfaisant	25		
		Niveau attendu (par rapport au cadre d'emplois actuel)	20		
Ancienneté (secteurs public et privé confondus)		Plus de 15 ans	15	Proposition d'inscription (cf. tableau déroulement de carrière) + contrats de travail (le cas échéant)	
		De 11 ans à 15 ans	10		
		De 5 ans à < 11 ans	5		
Fonctions	Fonction d'encadrement (au cours des 5 dernières années)	Encadrement pérenne + 5 agents	8	Fiche(s) de poste Organigramme Justificatif précis pour l'encadrement	
		Encadrement pérenne de 3 à 5 agents	5		
		Encadrement pérenne de 1 à 2 agents	3		
		Encadrement ponctuel ou saisonnier (minimum 2 mois)	2		
	Expertise dans un domaine particulier	<i>Exemples</i> : Gestion des ressources humaines, Finances/marchés publics, Communication, Prévention et gestion des risques, Urbanisme/aménagement du territoire, Informatique, Conception, organisation, coordination d'actions socio-éducatives, culturelles, sportives, de loisirs, secrétaire de mairie...	Maximum 7		
	Accompagnement / Formation (au cours des 5 dernières années)	Tuteur de stage / Maître d'apprentissage / Formateur en interne	3	Convention de stage / Arrêté d'attribution de NBI / Attestation de l'employeur	
Formations et développement des compétences (au cours des 5 dernières années)		1 point par journée de formation y compris les formations syndicales	Maximum 15	Attestations délivrées par l'organisme dispensant la formation	
Concours et examens professionnels passés pour l'accès à un cadre d'emplois de catégorie B		Admission à un examen professionnel	10	Notifications individuelles remises par le jury institutionnel	
		Admission à un concours	5		
		Admissibilité	5		
Diplôme		Diplôme de niveau 5 ou titre équivalent (1)	5	Copie du diplôme	
		Diplôme de niveau 4 ou titre équivalent (1)	3		
Total des points					/103

Fait à le
Le Maire OU le Président
(Porter les prénom et nom de l'autorité territoriale)